



## « ETE SPORTIF 2020 »

### Règlement

La Commune de Boussy-Saint-Antoine représentée par son Maire, Romain COLAS, propose un évènement sportif tout public du 20 au 25 juillet 2020.

Objet : le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'organisation des activités sportives mises en place par la commune dans le cadre du projet un «Été sportif 2020»

#### Article 1 :

Monsieur Alamos Rodrigo, Diplômé d'Etat, interviendra à titre gracieux dans le cadre de l'évènement sportif « un été sportif 2020 » les jours suivants :

- **lundi 20 juillet de 18h à 20h** pour une initiation de boxe dans la cour de la Ferme,
- **jeudi 23 juillet de 18h à 20 h** pour un boot-camp dans la cour de la Ferme,
- **samedi 25 juillet de 10h à 12h** pour un running le long de l'Yerres (RDV cour de la Ferme).

#### Article 2 :

Chaque participant doit respecter la réglementation en vigueur en matière sanitaire à savoir la distanciation sociale.

#### Article 3 :

Chaque participant s'inscrit directement auprès de l'animateur le jour de l'activité en remplissant le présent document (téléchargeable sur le site de la ville).

#### Article 4 :

L'inscription est gratuite, elle peut se faire pour une séance ou plusieurs séances.

#### Article 5 :

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

#### Article 6 :

Chaque participant exerce l'activité sous sa propre responsabilité. En cas d'incident ou d'accident pendant la durée de l'activité, **la commune décline toute responsabilité.**

J'ai pris connaissance du déroulement de l'Été sportif 2020. En signant ce document je m'engage à respecter le règlement et tout manquement entraînera une interdiction de participer à l'activité.

### Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : ..... Prénom.....

Téléphone : .....

A Boussy-Saint-Antoine, le .....

Signature du représentant légal

Signature du participant